



Cap sur l'école inclusive
en Europe



Fiche Ressource

Présentation des bonnes pratiques mises en œuvre dans la communauté des parents d'enfants handicapés : "Wszystko jasne" ("Tout est clair")

Tronc du module /R

1/ Thématique abordée

Définition : Les « bonnes pratiques » sont des conduites ou des connaissances qui résultent de l'expérience et sont soutenues par des résultats positifs. Les « bonnes pratiques » peuvent être découvertes dans tous les domaines d'inclusion des écoles tels que : l'organisation du travail d'équipe (par exemple l'organisation du travail des enseignants), une bonne atmosphère de classe, l'évaluation, la pédagogie. Les bonnes pratiques peuvent également inclure des activités visant à changer la perception du handicap.

Un recueil des bonnes pratiques va au-delà du cadre du partenariat car il peut résulter des connaissances et de l'expérience que l'on peut trouver dans n'importe quel pays.

2/ Contexte

Ces bonnes pratiques ont été développées par les parents d'enfants handicapés en Pologne qui ont exigé que le droit à l'éducation inclusive soit exercé. Malgré la garantie légale de l'accès à l'éducation inclusive, le droit à l'éducation inclusive n'était souvent pas exercé efficacement par le passé. Ni les directeurs d'école, ni les enseignants, ni les parents n'étaient au courant du fait que les dispositions contraignantes de la loi sur l'éducation accordaient aux parents le droit de choisir l'école pour leurs enfants. Selon les dispositions, un parent peut décider indépendamment si l'enfant fréquentera une école ordinaire, inclusive ou spécialisée. Auparavant, les parents ne savaient pas que les enseignants ou les directeurs d'école ne pouvaient pas « diriger » l'enfant vers des cours individuels (ce qui exclut l'enfant de la communauté de l'école) sans le consentement préalable des parents. De plus, les parents ne savaient pas qu'ils avaient le droit d'exiger le transport gratuit vers et de l'école de leur(s) enfant(s) handicapé(s), ou le remboursement des frais de transport encourus.

Cette fiche de bonnes pratiques a été élaborée afin de soutenir les parents et de les doter des connaissances nécessaires sur leurs droits et ceux de leurs enfants. Elle est actuellement mise en œuvre à travers le pays et elle a reçu des évaluations très favorables de la part des parents.

3/ Finalité

Le projet "Wszystko jasne" ("Tout est clair") planifié et mis en œuvre par les parents d'enfants handicapés, a les objectifs suivants :

- fournir un soutien aux autres parents
- gérer les interventions
- gérer un référentiel d'information à jour pour les parents sur le droit de l'éducation, dans un format accessible
- représenter les parents dans leurs contacts avec les écoles
- gérer des bases de données avec des informations, des guides et des modèles de formulaires pour la correspondance avec les jardins d'enfants, les écoles, les autorités locales, les autorités éducatives
- mener des campagnes sociales sur des cas concrets, par ex. dans les cas impliquant des subventions à l'éducation, la fourniture de soutien scolaire pendant les vacances, les modifications apportées aux dispositions relatives à l'éducation individuelle et aux programmes de thérapie ainsi que les changements dans les cours particuliers
- suivi des modifications législatives, participation aux consultations publiques sur les projets de loi relatifs à l'éducation pour l'inclusion

Ces bonnes pratiques ont un impact sur les parties suivantes :

- les élèves
- le corps étudiant
- les directeurs d'école et les autorités locales, c'est-à-dire les entités responsables de la gestion de l'école
- les parents
- le Parlement de la République de Pologne

4/ Application des bonnes pratiques

L'équipe du projet "Wszystko jasne" ("Tout est clair") est composée exclusivement de parents d'enfants handicapés. Un chef de projet est élu chaque année parmi l'équipe. La personne élue a ensuite le rôle de médiateur pour les étudiants handicapés et est le « visage » du projet dans les contacts avec les acteurs externes.

Les membres de l'équipe ont les tâches suivantes :

- offrir des conseils directs aux parents, aux enseignants et aux directeurs d'école
- mettre à jour le référentiel d'information juridique existant pour les parents
- effectuer toute autre activité liée au projet

Les membres de l'équipe n'utilisent aucun stock spécial de ressources.

Le projet a son propre site web en polonais : <http://www.wszystkojasne.waw.pl/kontakt/>

5/ Évaluation des bonnes pratiques

L'adéquation et l'efficacité de la pratique sont confirmées par un intérêt croissant chez les parents d'enfants handicapés. Les membres de l'équipe sont également invités à participer à des sessions gouvernementales consacrées aux changements de la loi sur l'éducation afin de s'assurer que les postulats de la communauté sont pris en compte

6/ Limites

L'équipe doit surmonter ses contraintes, à savoir un personnel insuffisant et un budget limité. Cependant, elle ne demande pas de subventions publiques et choisit de demander un financement auprès de sources indépendantes. Elle n'élargit pas non plus la structure de l'équipe ; une telle expansion dans le contexte

polonais transforme souvent une ONG en un otage d'institutions publiques qui deviennent souvent la principale partie contractante de l'ONG.